

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 24 MARS 2003.-

DOCUMENTATION.-

1.- Gestion communale des déchets.-

A la demande de Monsieur MONTERO-REDONDO José-Manuel, Conseiller communal, et, en application de la décision du Conseil Communal du 18 février 2003, il est porté à l'ordre du jour de la présente séance le point dont question ci-dessus.

Le Collège Echevinal a également invité un représentant de l'I.D.E.A., de la Région Wallonne et de Fost Plus pour faire un exposé sur la question des déchets.

2.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Dix-sept demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concessions temporaires pour 15 ans.

Madame DELTEND Madeleine
Rue Belle-Hôtesse, 6
7140 MORLANWELZ

C.T.S.

Conc. : 250 €

Monsieur SARTIAUX José
Rue Harmignies, 20
7100 LA LOUVIERE

C.T.D.

Conc. : 300 €

Madame TRIFFE Monique
Rue de Jumet, 254
6030 MARCHIENNE

C.T.D.

Conc. : 300 €

./...

Madame COMINO Angela Rue Machine à Feu, 30 <u>7170 MANAGE</u>	C.T.S.	Conc. : 250 €
---	--------	---------------

Concessions pour 50 ans.

Madame PLES Alfreda Quai de la Haine, 114 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. : 1.000 €
--	--------------------	-----------------

Monsieur RAGUSA Marco Rue Julien Lahaut, 23 <u>7140 MORLANWELZ</u>	2,5 m ²	Conc. : 1.000 €
--	--------------------	-----------------

CIMETIERE DE SAINT-ELOI

Concessions temporaires pour 15 ans.

Monsieur IACOBELLIR Michel Rue Victor Larock, 25 <u>6150 ANDERLUES</u>	C.T.D.	Conc. : 215 €
--	--------	---------------

Madame TOUSSAINT Jacqueline Rue de l'Egalité, 4 <u>7140 MORLANWELZ</u>	C.T.D.	Conc. : 123,61 €
--	--------	------------------

Monsieur BLAIRON Alfred Rue Vandervelde, 9 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. : 214 €
--	--------	---------------

Madame DUVIVIER Nadine Rue Bughin, 17 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. : 80 €
---	--------	--------------

Madame DREUMONT Odette Rue Royale, 86 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.S.	Conc. : 250 €
---	--------	---------------

Monsieur WASTELIN Luc Rue Remy, 51 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. : 300 €
--	--------	---------------

Madame FICHELET Odette Rue Ferrer, 22 <u>7141 CARNIERES</u>	C.T.D.	Conc. : 300 €
---	--------	---------------

Monsieur LAMBLLOTTE Robert
Rue Royale, 144
7141 CARNIERES

C.T.D.

Conc. : 99 €

Concessions pour 50 ans.

Madame SAINT-MOULIN Marthe
Rue du Moulin, 42
7141 CARNIERES

2,5 m²

Conc. : 1.000 €

Madame HAJDYLA Anna
Rue d'Anderlues, 56
7141 CARNIERES

2,5 m²

Conc. : 1.000 €

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE

Concession temporaire pour 15 ans.

Monsieur VOTQUENNE Walter
Rue Moulin Blanc, 13
7130 BINCHE

C.T.D.

Conc. : 300 €

3.- Cimetières communaux – Reprises de concessions.-

a) Reprise de la concession de Monsieur et Madame SIMON –BLONDIAUX.

Monsieur et Madame Jean-Claude SIMON-BLONDIAUX, en date du 15 janvier 2003, demande l'autorisation au Collège des Bourgmestre et Echevins de revendre le caveau de famille BLONDIAUX-SIMON (série GG.138) situé dans le cimetière de Morlanwelz n° 4 toujours inoccupé.

Pour ce faire, la commune doit reprendre la concession octroyée à Monsieur et Madame SIMON-BLONDIAUX.

Nous vous proposons de procéder à cette opération et de rembourser au requérant la somme de 1.360 €

b) Reprise de la concession de Monsieur WALRAVENS René.

Monsieur WALRAVENS René, en date du 15 janvier 2003, demande l'autorisation au Collège des Bourgmestre et Echevins de revendre le caveau de famille WALRAVENS (série GG.113) situé dans le cimetière de Morlanwelz n° 4 toujours inoccupé afin de racheter un nouveau caveau de 4 personnes situé dans le cimetière n° 1 – carré A (série HI)

Pour ce faire, la commune doit reprendre la concession octroyée à Monsieur WALRAVENS.

Nous vous proposons de procéder à cette opération et de rembourser au requérant la somme de 1.220 €

4.- Centre Public de l'Aide Sociale – Budget de l'exercice 2003 – Décision.-

Le Conseil de l'Aide Sociale soumet à votre approbation son budget pour l'exercice 2003, arrêté aux chiffres ci-après :

SERVICE ORDINAIREA. RECETTES.

- Recettes générales	1.774.339,47 €
- Fonds	242.112,82 €
- Administration générale	37.148,94 €
- Patrimoine privé	506,00 €
- Services généraux	16.219,18 €
- Services techniques	35.328,000 €
- Agriculture et sylviculture	8.910,73 €
- Médiation de dettes	9.057,00 €
- Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	161.351,39 €
- Aide sociale	1.419.885,05 €
- Etablissements pour enfants	102.265,00 €
- Services d'aide familiale	457.599,31 €
- Repas à domicile	121.877,17 €
- Service de nettoyage	52.874,00 €
- Formation, réinsertion socioprofessionnelle	17.843,66 €
- Formation/Réinsertion	39.229,97 €
- Réinsertion/Production	303.879,58 €
- Habitations sociales.	49.674,84 €

TOTAL : 4.850.102,11 €

Prélèvements 125,00 €

TOTAL GENERAL **4.850.227,11 €**

B. DEPENSES.

- Dépenses générales	23.794,00 €
- Assurances	35.906,00 €
- Administration générale	657.875,41 €
- Patrimoine privé	2.189,40 €
- Services généraux	44.234,12 €
- Services techniques	56.618,20 €
- Agriculture et sylviculture	67,75 €
- Médiation de dettes	19.477,39 €
- Commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau	140.038,76 €
- Aide sociale	2.071.129,17 €
- Etablissements pour enfants	149.900,14 €
- Actions en faveur de la jeunesse	875,00 €
- Services d'aide familiale	658.817,24 €
- Repas à domicile	154.766,98 €
- Service de nettoyage	95.697,64 €
- Formation, réinsertion socioprofessionnelle	18.260,95 €
- OISP/Formation/Réinsertion	86.478,00 €
- Réinsertion/Production	577.356,51 €
- Habitations sociales	56.049,24 €
TOTAL :	4.849.531,90 €
Exercices antérieurs	695,21 €

TOTAL GENERAL **4.850.227,11 €**

La contribution de la commune s'élève à 1.697.434,87 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE**A. RECETTES.**

TOTAL	0,00 €
Exercices antérieurs	193.460,93 €

TOTAL GENERAL **193.460,93 €**

B. DEPENSES.

Services techniques	125,00 €
TOTAL	125,00 €
Exercices antérieurs	125,00 €

TOTAL GENERAL **250,00 €**

5.- Aménagement du terrain de football de Carnières – Décompte final – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le décompte final des travaux d'aménagement du terrain de football de Carnières dont la récapitulation est la suivante :

Travaux principaux :	78.341,99 €
Travaux supplémentaires reconnus nécessaires :	61.900,55 €
Augmentations contractuelles :	7.657,38 €
T.V.A. 21 %	31.058,94 €

TOTAL :	178.958,66 €

Les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits et approuvés à la modification budgétaire n° 5 de l'exercice 2002 – article 764/721/60 du service extraordinaire.

6.- S.W.D.E. – Extension rue Abel à Morlanwelz pour l'alimentation de 10 habitations construites par les S.A. BEPHONIC et Cbd.-

La S.W.D.E. nous a fait parvenir le projet des travaux dont il est question sous rubrique.

Ces travaux sont estimés à 22.954,94 €

Le financement de cette extension est assuré par le demandeur qui s'est engagé à verser à la Société wallonne le montant de ses prestations et fournitures et qui s'est engagé à exécuter les travaux de terrassements et de réfections estimés à 13.807,67 €

Comme ces travaux constituent un investissement, il importe que notre commune souscrive le montant total du devis estimatif, soit 22.954,94 € ou 918 (neuf cent dix-huit) parts sociales de 25 €

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la commune du fait que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux.

- 7.- Convention relative à l'utilisation, par l'administration communale, des installations de distribution d'énergie de l'Intercommunale IEH/IEG pour la pose des équipements de télécommunication par fibre optique – Approbation.-

Nous proposons de marquer votre accord sur la convention « générique » relative à l'utilisation, par l'administration communale, des installations de distribution d'énergie de l'Intercommunale IEH/IEG pour la pose des équipements de télécommunication par fibre optique.

- 8.- Convention relative à la mise à disposition, de la part du Centre Informatique Provincial, de données cartographiques couvrant l'entité de Morlanwelz à destination et usage des services communaux – Approbation.-

Attendu qu'il y a 3 ans nous avons acquis à la Province de Hainaut les données cartographiques numérisées suivantes: le cadastre, le Plan Général d'Egouttage, et certaines données géologiques.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur la convention permettant la mise à jour régulière de ces données.

- 9.- Contrat-programme de la bibliothèque principale de Morlanwelz.-

Rapport de M. Jacques POURTOIS, Echevin de la Culture, en séance.

10.- Placement de conteneurs à textile par TERRE A.S.B.L. – Convention – Approbation.-

Vous trouverez dans le dossier du Conseil Communal un projet de convention entre notre commune et l’A.S.B.L.TERRE pour le placement de 6 conteneurs destinés à la collecte sélective de textiles.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur cette convention.

11.- Convention de collaboration entre l’Administration communale et l’A.S.B.L. ARISTA dans le cadre de la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail – Approbation.-

Dans le cadre de la loi du 11 juin 2002 et de ses arrêtés d’exécution nous devons mettre en place un dispositif global de prévention relatif à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

L’A.S.B.L. ARISTA nous a fait un projet à passer avec elle pour élaborer une procédure interne pour tout travailleur qui s’estime victime de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.

Le descriptif des interventions, le prix, la facturation et les engagements de chaque partie sont expliqués dans la convention qui se trouve dans le dossier du Conseil communal.

Nous vous proposons d’approuver cette convention.

12.- Réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules dans diverses rues – Décision.-

Dans l’intérêt général de la circulation et de la sécurité routières, nous vous proposons de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules en divers endroits de l’entité, conformément au projet d’arrêté complémentaire ci-après :

Article 1^{er}.-

Dans la rue Saint-Sang, le stationnement est interdit :

- du côté pair, du n° 30 au n° 18 inclus ;
- du côté impair, sur une distance de 1,50 m à l'opposé du n° 20.

Ces mesures seront matérialisées par le tracé de lignes jaunes discontinues.

Article 2.-

Un emplacement de stationnement pour handicapés est réservé aux endroits ci après :

- a) sur la Place Max Buset, sur l'accotement en saillie, du côté pair, à hauteur du n° 22 ;
- b) dans la rue Royale, sur l'accotement en saillie, du côté impair, à hauteur du n° 21 ;
- c) dans la rue de la Fraternité, du côté impair, entre les numéros 21 et 23 ;
- d) dans la rue de la Croix-Rouge, du côté impair, le long du n° 21 (opposé au n° 14) ;
- e) à la chaussée Brunehault, du côté impair, à hauteur du n° 157.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E9a avec pictogramme handicapé et flèche montante « 6 M » et les marques au sol appropriées.

Article 3.- Sur la chaussée Brunehault, un passage pour piétons est établi à hauteur du sentier forestier situé à proximité du n° 399.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

Article 4.- Les limites de l'agglomération de Morlanwelz sont modifiées comme suit : chaussée Brunehault à hauteur du n° 407.

Cette mesure sera matérialisée par le placement des signaux F1 et F3 reprenant la mention « Morlanwelz ».
